



Commune de Cartigny

Séance du Conseil municipal du 14 septembre 2015 PROCES-VERBAL

Présent-e-s :	J. Loeffel, Président P.-Y. Christen, C. Curchod, Y. Cogne, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire
Excusé :	D. Perron
Procès-verbal :	S. Meylan

Le Président ouvre la séance en excusant l'absence de M. Perron.
Il souhaite la bienvenue à la nouvelle procès-verbaliste qui remplace Mme Fournier. Cette dernière a préféré mettre un terme à son contrat en raison de sa surcharge de travail.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015

Le procès-verbal du 15 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Décisions de l'ACG

Le Président rappelle que le CM a la possibilité de se prononcer sur les décisions de l'ACG d'ici au 15 octobre.

M. George exprime son opposition à la dépense de CHF 600'000.- pour le **bibliobus** car la commune a déjà une bibliothèque communale. Par voie de résolution, il propose que le CM fasse opposition.
Mme Walthert rappelle que pour des raisons historiques, la commune a choisi de ne pas adhérer à ce service intercommunal jusqu'à présent. Il est cependant dommage de ne pas bénéficier du bibliobus dont les frais sont pris sur une enveloppe du fonds intercommunal. Il suffit de s'inscrire sans avoir de frais supplémentaires.

Mme Bolle de Paoli rappelle que certains Cartignois profitent probablement du bibliobus à Bernex lorsque la bibliothèque de Cartigny est fermée.

M. Pontinelli note qu'il est important de trouver une forme d'équilibre, sans chercher à savoir s'il y a un intérêt particulier pour notre commune pour tous les sujets de l'ACG.

Le Président passe au vote concernant la proposition de M. George qui vise à s'opposer à la dépense occasionnée pour la mise en place du bibliobus sur la commune.

Cette proposition est refusée par 8 oppositions, 1 pour et 2 abstentions.

M. George exprime son opposition à la dépense de CHF 6'500'000.- pour le **GIAP**, alors que Cartigny comme certaines communes finance les frais des services parascolaires organisés par des associations de la commune.

Mme Walthert rappelle que Cartigny a renoncé au GIAP qui coûterait plus cher que l'association villageoise existante depuis de nombreuses années. Mme Dubouloz souligne que l'ACG met à disposition certains services mais dans les deux cas, la commune a pris la décision de ne pas en bénéficier et donc d'assumer les coûts d'un autre fonctionnement.

Mme Walthert rappelle que la cotisation de CHF 3.60 par habitant est allouée principalement aux coûts de fonctionnement de l'ACG (une dizaine de postes, des représentations des communes et travail avec le canton, aide au fonctionnement des groupements intercommunaux tels que GIAP, CIDEDEC, etc.). Les communes qui font partie du GIAP cotisent au budget de fonctionnement.

La cotisation au FI via la péréquation intercommunale permet de soutenir des projets culturels, sportifs et sociaux d'importance intercommunale. Ce FI est un fonds d'investissement et il est étonnant selon MM. George et Cogne de soutenir des frais de fonctionnement du GIAP par exemple via ce fonds.

Le Président passe au vote concernant la proposition de M. George qui vise à s'opposer à la dépense concernant le GIAP.

Cette proposition est refusée par 7 oppositions, 2 pour et 2 abstentions.

Mme Zäch mentionne que le Fonds intercommunal de 14 millions permet de soutenir les gros projets d'infrastructure sportifs et culturels. Le RIAG (réseau inter-administrations genevoises) a été initié dans le but de relier toutes les mairies avec **la fibre optique**. Cartigny pourrait ainsi rejoindre ce réseau solidaire et bénéficier de la fibre prochainement. Les communes doivent se montrer solidaires entre elles face aux prochains défis, pour avancer.

M. Cogne rappelle que Cartigny a déjà payé pour un raccordement via l'ACG. Cette solidarité fait sens pour équiper les dernières communes sur les 45. Il ne faut pas se leurrer, s'opposer ne sert à rien. L'exécutif doit rappeler au CM sa position sur les différents sujets évoqués en assemblée plénière de l'ACG. Il s'agit dans ce cas de CHF 3'300'000.- pour installer la fibre optique aux dernières six communes.

M. George s'étonne que cette dépense concerne uniquement la mairie. Il souhaite plus d'explications, car elle semble trop élevée dans ce cas.

Mme Zäch répond que le réseau hertzien est compliqué à installer à Cartigny et à Chancy, communes défavorisées par leur situation géographique. Avec l'arrivée de la fibre optique, la commune pourra étudier la possibilité de l'intégrer dans chaque maison via le réseau CABC existant.

Mme Lörtscher rappelle que le système informatique ADSL dans la mairie est lent et le stockage des données problématique. Il s'agit donc d'une évolution nécessaire.

M. George accepte cette proposition.

CABC SA

Le Président lit le courrier du 21 juin, envoyé au CM par M. Bron au nom d'un groupe d'habitants de Cartigny.

Mme Zäch rappelle que la séance d'information organisée par CABC SA du 7 septembre dernier et ouverte à tous les preneurs s'est bien déroulée. Elle était composée d'une partie technique et d'une partie historique qui a permis de répondre à l'ensemble des questions.

M. Schornoz confirme que les chiffres ont été présentés, des explications sur les tuyaux ainsi que les aspects techniques de la géothermie ont été clairement énoncées.

M. Cogne se dit fâché d'un tel courrier. La question de la géothermie entre autre a été traitée sur plus de 10 lignes dans le dernier rapport en réponse au premier courrier de M. Bron qui ne s'est pas rendu à cette séance.

Mme Walthert, membre du conseil d'administration de CABC SA, fait savoir qu'il est prévu de mettre en lien sur le site la présentation faite le 7 septembre ainsi qu'un résumé des réponses aux principales questions. Environ 30 personnes se sont rendues aux deux visites et environ 50 personnes ont participé à la séance d'information.

Le CM a déjà répondu à une lettre de M. Bron et des autres signataires par deux rapports et ne souhaite pas répondre formellement à ce second courrier, la séance CABC faisant office de réponse à toutes les questions. M. Bron s'était excusé mais les autres signataires présents ne se sont pas manifestés cela signifie sans doute qu'ils ont obtenu réponses à leurs questions.

Le Président conclut que le CM décide de ne plus agir sur cette question.

Le Président rappelle que les dates des séances du CM 2016 sont sur CMnet.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Communications de Mme Zäch

Plan directeur des gravières

Lors de la dernière séance du CM, Mme Zäch a lu un courrier adressé le 26 mai, à M. Luc Barthassat concernant **le plan directeur DCMI-ME**. Elle donne lecture de la réponse du conseiller d'Etat du 22 juin 2015 qui résume que :

"L'objectif premier du plan d'extraction est d'assurer l'écoulement des eaux pluviales et de maintenir l'alimentation de la nappe. (...) L'adoption de plan directeur des DCMI-ME aura pour conséquence de réduire la pression sur les exploitants de gravières, permettant par la même de limiter l'apparition de projets de rehaussement de gravières aux sites les plus judicieux et, dans le cas qui vous préoccupe, d'assurer le maintien du gabarit actuellement prévu pour le PE 01-2004."

M. Cogne demande que ces deux courriers soient envoyés aux membres de la commission agriculture.

Ancienne gravière de La Petite-Grave

Pronatura a finalisé son projet sur le site de la gravière de La Petite-Grave. Mme Héloïse Candolfi, coordinatrice, propose une visite sur le terrain. Le CM préfère l'inviter à la séance du 16 novembre pour venir présenter son projet.

Téléphonie

Swisscom a déposé une autorisation de construire pour **une antenne relais** de 18 m derrière le bâtiment des pompiers pour améliorer le réseau téléphonique. Une enquête publique de 3 mois va bientôt démarrer. S'il y a beaucoup de remarques, Swisscom organisera une séance publique à

Cartigny. C'est suite aux nombreuses et régulières plaintes de nos habitants concernant le mauvais réseau de téléphonie et d'internet que Swisscom a lancé ce projet.

Café de Cartigny

L'exécutif a rencontré Mme Ferreira à plusieurs reprises cet été. Cette dernière ne souhaite pas continuer à gérer le café de Cartigny. Elle ne veut pas donner son congé mais préfère transférer le bail qui court jusqu'en 2020.

Après diverses lettres entre l'avocate de Mme Ferreira et la régie Grange, tous les intéressés se sont réunis pour trouver une solution. La situation était à bout touchant avec une reprise du bail par un couple de restaurateurs connus par l'exécutif. Une convention avait déjà été préparée par la régie.

M. Ferreira, co-signataire du bail devait bien sûr être d'accord et signer aussi la convention. Toutefois, M. Ferreira a fait part de son souhait et de sa motivation pour revenir à Cartigny pour exploiter le café de Cartigny. Il a renoncé à la gérance d'un autre restaurant pour se consacrer qu'à l'établissement de Cartigny. Il envisage de fermer une dizaine de jours pour des travaux de rafraîchissement. L'exécutif le rencontrera avec la régie pour affiner le projet et lui rappeler les attentes et les souhaits (jardin, cartes, etc.) de la commune et se pencher aussi sur l'aspect publicité et communication de ce changement.

Communications de Mme Bolle de Paoli

Concernant **la cotisation à la caisse de pension** pour la structure MAC 2016, un conseiller municipal avait fait la proposition de refaire le calcul pour chaque personne. La réponse est négative car le comité tient à ce que chaque animatrice soit payée de la même manière. De plus, la somme de la cotisation est peu élevée. Notons qu'une seule personne est assujettie en raison de son taux horaire.

M. George juge qu'entre les employés communaux qui paient leur part et les autres, il y a une inégalité de traitement.

M. Cogne le regrette mais rappelle qu'il s'agit d'une association privée et que cela la regarde.

Mme Bolle de Paoli parle de la **nouvelle configuration de l'établissement scolaire**. Le nouveau directeur M. Roland Jost est venu se présenter à la mairie. Il est responsable des écoles d'Avully, d'Aire-la-Ville, d'Athenaz, de Cartigny et de Chancy.

Mme Bolle de Paoli rappelle que **le repas de soutien** pour le Burkina Faso a lieu samedi 19 septembre à Athenaz.

Elle propose de fixer rapidement une date pour réunir la commission sécurité afin que le Capitaine des sapeurs-pompiers puisse présenter le projet de budget avant la séance avec la commission des finances du 8 octobre pour le budget de la commune 2016.

Communications de Mme Walthert

Bâtiments - Projet d'étude

Mme Walthert rappelle la convocation d'une prochaine séance de la commission des bâtiments (date et heure à confirmer). Il s'agit de discuter d'un crédit d'étude pour évaluer les bâtiments et analyser les travaux à réaliser.

D'autre part, la commune doit réaliser un bilan énergétique des bâtiments. Elle a jusqu'au 31 janvier 2016 pour annoncer le plan d'action et le planning concernant les réalisations notamment l'assainissement énergétique des fenêtres, selon la loi sur les constructions et délai imposé par le DALE. L'exécutif a choisi un mandataire qui fera en priorité le tour des différents bâtiments afin de présenter une première liste au prochain CM.

Mme Walthert rappelle que le bilan de l'état des immeubles communaux a pour objectif de planifier les rénovations et les transformations sur ces 10 prochaines années et évaluer le potentiel des bâtiments.

L'exécutif a déterminé 3 bâtiments prioritaires (immeuble locatif Trois-Fontaines, Café et poste-épicerie et salle communale - école).

Un crédit d'étude a été mis au budget 2015 et l'exécutif a reçu plusieurs entreprises. Le choix s'est porté sur celle qui pourra faire à la fois une étude énergétique, la rénovation et l'étude du potentiel. Ce bilan énergétique permettra de répondre aux exigences du DALE mais aussi d'affiner l'état des bâtiments en général, de réaliser des économies de chauffage et repenser à la planification selon ce premier résultat.

Le **projet de budget 2016** sera discuté lors du prochain CM.

4. Nomination d'un-e président, d'un-e vice-président et d'un-e suppléant-e pour chaque fonction du local de vote pour 2016

Le Président rappelle que le CM doit désigner les responsables du local de vote avant le 6 novembre 2015. Sur proposition du maire, les nominations sont les suivantes:

Pierre Jaunin, Président
Severin Bolle, Suppléant
Jean-Marc Schornoz, Vice-président
Stéphane de Paoli, Suppléant

Les nominations sont acceptées à l'unanimité avec remerciements et applaudissements.
--

5. Rapport de la commission agriculture, environnement, aménagement concernant le plan localisé de quartier N° 29'961-508 valant plan de site et délibération y relative

Rapport des Commissions sur le plan localisé de quartier (PLQ) valant plan de site (PS) N° 29'961-508

Préambule :

Les Commissions se sont réunies le 24 août 2015, à la demande de la Mairie, pour étudier le PLQ cité en marge.

Ce PLQ a déjà fait l'objet de nombreuses discussions, tant au sein des Commissions que lors de séances du Conseil municipal, puisque ce projet fait suite à une demande préalable d'autorisation de construire déposée en avril 2008.

Cela fait donc maintenant plus de 7 ans que le propriétaire de la parcelle concernée a entamé des démarches en vue de construire des logements sur un terrain pourtant constructible, classé en zone 4

B. En effet, les Autorités cantonales semblent subordonner l'autorisation de construire au PLQ dont est question.

Il convient de préciser que les propriétaires concernés n'ont aucune obligation de réaliser les éventuelles constructions prévues dans un PLQ. Simplement, s'ils souhaitent valoriser leur terrain, ils ne pourront le faire que dans le cadre prévu par le PLQ.

Discussion :

Dans l'exposé des motifs, il est précisé que ce projet de PLQ prévoit :

- *La possibilité de construire de nouveaux bâtiments sur ce périmètre ;*
- *La possibilité de détruire un des bâtiments existants et de le remplacer par un nouveau bâtiment ;*
- *La possibilité d'abattre quelques arbres et, le cas échéant, l'obligation de les remplacer ;*
- *La création d'un passage traversant réservé à la mobilité douce ;*
- *La sauvegarde des qualités patrimoniales existantes.*

Les Commissions ont étudié attentivement ce PLQ. Il leur est apparu que, en plus des caractéristiques énoncées dans l'exposé des motifs et rappelées ci-dessus, ce PLQ prévoyait la cession, par des propriétaires privés, d'une bande de 1.5 m. de large le long de la rue du Trabli, à la faveur du domaine public cantonal, en vue d'élargir la route cantonale.

Plus une route est large, plus elle incite à la vitesse. On sait que les limitations de vitesse sont difficiles à faire respecter sur notre commune et que nous supportons un important trafic de transit matin et soir, particulièrement sur ce tronçon. Cette rue est, de plus, traversée 4 fois par jour par les enfants qui habitent dans le secteur de la rue du Temple et qui se rendent à l'école, précisément aux heures où le trafic est le plus dense. Dans ce contexte, les Commissions s'opposent à l'élargissement la rue du Trabli et, par conséquent, à la cession à la faveur du domaine public cantonal.

D'autre part, comme évoqué ci-dessus, il est prévu la création d'un chemin piétonnier public au travers de ce périmètre. Ce chemin partira de la rue des Trois-Fontaines, en face de la fontaine de la poste, pour arriver sur la route de Vallière, sur laquelle ne se trouve aucun trottoir, alors qu'une zone « 20 km » borde justement 2 des 4 côtés de ce périmètre et permet de desservir l'arrêt des TPG sans avoir besoin de passer sur la route de Vallière. De plus, l'entretien de ce chemin sera à la charge de notre Commune. Pour ces raisons, les Commissions s'opposent à la constitution de ce chemin artificiel, inutile et dangereux.

En l'état, les Commissions proposaient de préavis défavorablement ce projet de PLQ.

A la suite de cette séance des Commissions, le Service des monuments et des sites a écrit à la Commune le 7 septembre 2015 pour l'informer des points suivants :

- *La cession d'une bande de 1.5 m. de largeur à la faveur du domaine public cantonal a pour objectif non pas l'élargissement de la route cantonale, comme écrit sur le plan, mais l'éventuelle réalisation d'équipements publics, type trottoir ou mobilité douce.*
- *Le chemin qui traverse ce site ne sera pas un chemin public, mais restera un chemin privé.*

Le Service des monuments et des sites nous donne, par ce courrier, l'assurance ferme que ce plan sera amendé en ce sens et nous suggère, compte tenu de cet élément nouveau, de donner un préavis favorable, sous réserve de ces deux points.

Dans ce contexte, par voie de circulation, les Commissions ont décidé de modifier leur proposition.

Conclusion :

Les Commissions s'étonnent qu'après une procédure entamée il y a plusieurs années, les Autorités cantonales nous informent dans la précipitation de modifications de ce plan de site, (le délai pour notre préavis échoit au 25 septembre) ce d'autant plus que ces modifications ne sont pas sans importance : l'élargissement d'une route n'a rien à voir avec la construction d'un trottoir.

Toutefois, compte tenu de ce courrier, les Commissions vous proposent, à l'unanimité, de préavis favorablement ce projet de PLQ, avec les réserves suivantes:

- *Modification du motif de la cession d'une bande de 1.5 m. de largeur le long de la rue du Trabli :
Eventuelle construction d'un trottoir ou d'un aménagement destiné à la mobilité douce ;*
- *Maintien du nouveau chemin au travers de ce site dans le domaine privé.*

Mme Zäch rappelle que les autorités ont mal interprété un passage, mais vont rétablir le libellé.

M. Cogne explique où serait pris cet espace de 1,5 m. Les propriétaires concernés ne se sont toutefois pas opposés à cette procédure.

Le Président lit la proposition de délibération :

Proposition relative au plan localisé de quartier valant plan de site N°. 29'961-508 de la commune de Cartigny situé au centre du village entre la route de Vallière et les rues de Trabli, des Trois-Fontaines et du Pré-de-la-Reine

- Vu le projet de plan localisé de quartier N° 29'961-508 élaboré par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie sur le périmètre d'une superficie de 6440 m², situé en zone 4B protégée et constitué des parcelles nos 702, 703, 704, 706, 711, 712, 1522, 2018, 2232, 2234, 2285, 2432, 2460, 2461, 2474, 2475, 2567, 2568, 2911, 2912, 2913 et 2914 et soumis à la commune de Cartigny le 17 juillet 2014,
- Vu la demande du 13 avril 2015 faite par le DALE pour la mise à l'enquête publique pendant 30 jours, soit du 14 avril au 13 mai 2015 dudit projet portant le numéro 1837,
- Vu la demande du DALE du 23 juillet 2015 d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal, pour préavis, le présent plan localisé de quartier,
- Vu les observations reçues par le DALE et transmis à la commune en date du 23 juillet 2015,
- Vu le rapport des commissions agriculture, environnement, aménagement et bâtiments du 8 septembre 2015,

Conformément à l'article 5, alinéa 3, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités et à l'article 30, alinéa 1, lettre r, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,
le Conseil municipal

DECIDE

par 11 voix, soit à l'unanimité

de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier valant plan de site No. 29'961-508 établi le 17 juillet 2014 sous réserve que la cession d'une bande de 1,5m de largeur à la faveur du domaine public cantonal a pour objectif non pas l'élargissement de la route cantonale, comme écrit sur le plan, mais l'éventuelle réalisation d'équipements publics, type trottoir ou mobilité douce et

que le cheminement piétonnier reste un passage privé, uniquement au profit des parcelles 2232, 2234, 2474 et 702.

M. George demande une modification de cette proposition en ajoutant « vu le courrier de Jean-Frédéric Luscher, directeur du Service des monuments et des sites du 7 septembre 2015. »

Le Président passe au vote.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents

6. Rapports de commissions

Rapport de la Commission sécurité, ORPC, pompiers concernant le projet de Police municipale de la Champagne

Préambule : La Commission de la sécurité, ORPC, pompiers ainsi que Madame Carine Zäch ont assisté le 17 juin 2015 à la séance de présentation aux communes de la Champagne du projet de création d'une Police municipale de la Champagne.

Situation actuelle : Lors de cette séance, Monsieur André CASTELLA, Secrétaire général adjoint chargé de la sécurité de proximité au Département de la sécurité et de l'économie (DSE), a notamment expliqué que 17 communes sur 45 sont dotées d'une police municipale. La Ville de Genève compte 200 agents de police municipal (ci-après : APM). Actuellement, le Conseil d'Etat est en charge de la sécurité de proximité. Selon Monsieur André CASTELLA, il faudrait qu'à l'avenir cette prérogative revienne aux communes.

Ensuite, la Sergente-Major Sabina RITTER, Cheffe de poste de la police municipale de Bernex, a présenté le travail des APM ainsi que le projet de Police municipale de la Champagne.

Le travail des APM est basé pour l'essentiel sur la proximité, la prévention, l'assistance et le dialogue.

Les APM de Bernex travaillent du lundi au mercredi de 07h00 à 17h00 et du jeudi au vendredi de 07h00 à 19h00. Par ailleurs, du jeudi au samedi, une patrouille intercommunale prend le relais de 19h00 à 24h00.

S'agissant de cette patrouille intercommunale, elle est basée sur une convention établie il y a 6 ans entre Bernex/Confignon, Plan-les-Ouates, Onex et Lancy. Celle-ci se compose de deux patrouilles, une pour Bernex, Confignon et Plan-les-Ouates et une autre pour Onex et Lancy. Les principales missions des APM sont :

- *contrôle de l'usage accru du domaine public ;*
- *lutte contre le bruit ;*
- *maintien de la tranquillité publique ;*
- *prévention et répression en matière de propreté (détritus, déjections canines, tags, affichage sauvage) ;*
- *contrôle de la circulation, du stationnement (trottoir, interdiction de parcage), mise en fourrière, contrôle d'ébriété et de vitesse (en binôme avec la police cantonale) ;*
- *contrôle d'identité et fouille sommaire (fouille sur la personne, véhicule et contenants) ;*
- *surveillance des chiens ;*
- *répression et contraventions à la législation sur les stupéfiants, à la loi sur les étrangers, à la loi sur les armes, à la loi sur la restauration, le débit de boisson et l'hébergement, à la loi sur la*

vente à l'emporter des boissons alcoolisées, à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics et à la loi sur les spectacles et les divertissements ;

- manifestations (demande d'autorisation, mise en place de la sécurité, poste et gestion de la signalétique provisoire, gestion et coordination avec les services de sécurité, samaritains, ainsi que sécurité publique de la manifestation).

Pour plus de précisions, il sied de se référer à la Loi sur les agents de la police municipale (LAPM ; RSGE F 1 07) ainsi qu'à son Règlement (RAPM ; RSGE F 1 07.01). En outre, la police municipale de Bernex engage plusieurs actions de prévention et de sensibilisation au cours de l'année, telles que Campagne « Chiens » (prévention des salissures et des incivilités), carton jaune (promouvoir les trajets à pied pour se rendre à l'école), zones 20km/h et 30 km/h (contrôle de ces zones pour sensibiliser les automobilistes), « Sauver une vie » (prévention des conduites à risque en véhicule motorisé pour les 18-25 ans), présentation de la police municipale dans les écoles, opération « Bernex façades propres », action canicule, action « aînés » (créer un lien et sensibiliser ces personnes aux différentes formes de criminalité), prévention cambriolage, « GE veille » (prévention des cambriolages avec la collaboration de la gendarmerie). Actuellement, la police municipale de Bernex est composée de 7 APM, à savoir une cheffe de poste, un remplaçant chef de poste, 4 APM Bernex (3,7 pour Bernex, 20% pour Avully, 10% pour Aire-la-Ville) et 1 pour Confignon. Projet : Le projet consiste à créer une police municipale de la Champagne. Ce projet sera échelonné dans le temps et comprendra en principe trois phases (ou deux phases). Ce projet vise les communes d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex, Soral, Bernex et Confignon. Ce projet est issu tout d'abord d'une volonté politique cantonale. En effet, le canton souhaite décharger les coûts financiers sécuritaires vers les communes et légiférer sur l'obligation pour les communes d'avoir une police municipale ou de partager les coûts de la police cantonale. En créant une police municipale régionale, on veut anticiper la volonté politique du canton, mettre en place une police municipale selon les besoins des communes et non selon les besoins de l'Etat. Enfin, cette police municipale pourra être dirigée et coordonnée par les communes. Ce projet va engendrer des contraintes économiques pour la Commune de Bernex. En tant que telle, la première étape du projet (engagement de 2 APM Champagne) ne va pas entraîner de coûts supplémentaires pour les communes de Bernex et de Confignon. En revanche, par la suite, tous les APM engagés (2^{ème} étape : 2 APM Champagne; 3^{ème} étape : 3 APM 2 Champagne) seront répartis financièrement au prorata des habitants des communes faisant partie de la convention.

A la fin de la troisième phase, il y a aura au total 14 APM, soit un chef de poste, un remplaçant chef de poste, 7 APM pour Bernex, 3 pour Confignon et 4 pour les communes de la Champagne.

Selon les documents remis par la Sergente-Major Sabina RITTER, un APM coûte CHF 173'326.-- (salaire, équipement, véhicule, administratif).

S'agissant plus particulièrement des coûts financiers pour la Commune de Cartigny, la première phase (2 APM pour la Champagne) coûtera CHF 37'126.-- par année. Pour la deuxième phase, il est prévu d'engager 0.72 APM (CHF 13'450.--), soit un coût total annuel de CHF 50'576.-- (2,72 APM Champagne). Enfin, pour la dernière phase (total de 3,77 APM Champagne), les frais annuels s'élèveront à **CHF 70'751.--**.

Conclusion : Compte tenu de ce qui précède et notamment du coût de ce projet pour notre Commune, il faut réfléchir sur différentes problématiques.

Tout d'abord, il faut se demander quel est notre besoin actuel et à l'avenir d'APM sur notre

Commune. A-t-on besoin d'une telle présence, si oui de manière régulière ou ponctuelle ?

Il faut également savoir si le coût articulé de CHF 70'751.--, basé sur l'estimation de CHF 173'326.-- par APM, est susceptible de changer, notamment si une ou plusieurs communes ne désirent pas participer au projet ou si des coûts supplémentaires interviennent par la suite.

Enfin, il sied de relever que les communes ne sont pas tenues légalement de se doter d'une police municipale.

M. George demande pourquoi il y a une différence de CHF 9'000.- et que la règle de trois est incorrecte. Il mentionne qu'il n'y a pas vraiment d'adaptation entre les buts énoncés et la réalité de notre commune, ainsi que le nombre d'APM.

Mme Bolle de Paoli note que les représentants des communes ont prochainement rendez-vous avec M. Maudet. Elle rappelle que des commissions sécurité ont été créées dans chaque commune de la Champagne. Les communes sont peu favorables au projet, mais à long terme il sera impossible d'y couper. Pour cette première étape, la somme de CHF 70'000.- est déjà énorme. Sans une aide financière de l'Etat cela semble difficile pour une petite commune comme la nôtre. Il n'y aura pas de fonds débloqués pour engager des APM, alors qu'ils sont indispensables et pourront être actifs aux différents lieux sensibles, sur le réseau routier et aux abords des déchetteries par exemple.

Rapport de la commission des routes

La commission s'est réunie pour faire le tour des différents sujets concernant l'aménagement des routes de l'ensemble de la Commune afin que les nouveaux membres soient au courant.

Rond-point Route de Chancy

Le projet serait prêt pour exécution par le DGGC (Direction générale génie civil) mais malheureusement, suite à la diminution des budgets du canton de Fr. 20'000'000.- à Fr. 4'000'000.-, il est toujours en attente.

Carine Zäch s'adressera à la DGT quant à une réalisation plus simple pour trouver une solution afin de sécuriser la sortie du bus et des voitures en provenance de la route du Pontet via la route de Chancy ainsi que la problématique d'accès de l'entreprise Gallay.

Moulin-de-la-Ratte

Le déplacement du panneau 40 km/h est toujours en attente d'exécution ainsi que la pose d'un radar fixe. Le département a fait toutes les études de faisabilité mais malheureusement le budget est aussi en diminution et il n'y a plus de radars disponibles pour l'instant. A suivre.

Panneaux et marquage « Stop » rue du Trabli et route de Vallière

L'enquête publique est terminée. Le département va procéder tout prochainement à l'exécution de ces deux stops (panneaux et marquage), aux frais du canton.

Modération du trafic Cartigny et La Petite-Grave

La commission souhaite mandater un bureau d'ingénieur pour cette étude. Carine Zäch et Pierre-Alain Prinz, technicien, ont rencontré les responsables des bureaux Urbaplan et Cera qui leur ont fait une proposition d'honoraires pour une étude générale de concept de modération et mesures d'aménagement sectoriel pour un montant de Fr. 48'600.- TTC. Ces deux bureaux ont travaillé pour la commune d'Aire-la-Ville. Un travail de coordination est envisagé avec la DGT et la DGGC afin de simplifier les autorisations.

Chose très intéressante, ils pourraient également nous accompagner dans l'étude concernant le PGEE. En effet, il sera nécessaire de mettre en séparatif le chemin de la Bergerie ainsi que la rue du Temple dans un futur proche. Nous pourrions ainsi avoir une bonne vue d'ensemble pour réaliser tous ces travaux.

Aucune somme n'ayant été mise au budget 2015, la commission propose à l'unanimité que le conseil municipal accepte un dépassement de notre budget de Fr. 21'000.- pour la phase une, concept de modération. La deuxième partie sera mise au budget 2016.

M. George rappelle que M. Savary de Trafitec avait déjà proposé une étude il y a quelques années. La route du Trabli est du ressort du canton. Il pense que nous devrions reprendre le dernier rapport.

Mme Zäch rappelle que la commune souhaite réaliser de nouveaux aménagements pour ralentir le trafic et qu'il faudra mandater un bureau pour chiffrer et planifier les travaux de séparatif prévu dans le PGEE. M. Cogne demande de recevoir un résumé des questions soulevées et des projets non réalisés auparavant. Le but est de savoir comment coordonner les études antérieures avec les réalisations futures. Il demande des éclaircissements à la commission.

Mme Zäch fera la demande aux bureaux d'études de livrer une vue d'ensemble. L'élaboration du concept général et les différents besoins seront passés en revue.

La proposition de renvoyer le projet en commission pour recevoir des compléments d'information est acceptée par 7 pour et 4 abstentions.

Le Président transmet une information de la commission sport, culture et loisirs concernant la fête du bicentenaire du 6 juin dernier. Outre l'excellente participation et investissement de tous, un bénéfice de plus de CHF 3'000.- a été réalisé et sera redistribué aux associations qui ont aidé à l'organisation de la fête proportionnellement aux membres présents, selon la clé de répartition préparée par M. Löffel. Une prochaine commission sport, culture et loisirs est à fixer prochainement.

7. Propositions et questions

- M. George constate que le prix des cartes journalières CFF a augmenté et s'élève à Fr. 45.-. Mme Zäch rappelle que la commune d'Avully a repris l'entier de la gestion pour les communes de la Champagne. C'est elle qui achète les deux abonnements, encaisse le bénéfice et gère la partie administrative.
- Mme Moget aimerait savoir si la subvention pour l'achat d'un vélo électrique est toujours d'actualité. Mme Zäch rappelle qu'il s'agit d'une subvention cantonale de Fr. 250.-, payée par la commune qui se fait rembourser par le canton. Les demandes sont à adresser au secrétariat.

Mme Walthert demande de tirer au sort les membres de la **commission naturalisation**.

Les personnes suivantes sont désignées:

Pierre-Yves Christen, Dominique Perron, Stéphanie Gisler, François George, Sylvana Moget

La composition de cette commission est validée.

Fin de la séance à 22h30

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseiller-ère :

.....

.....

.....